

**Direction départementale des Territoires  
De l'Yonne**

<p align="center"><b>PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DU 25 août 2011</b></p>
---

La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles s'est réunie le 25 août 2011 au Centre de Formation Professionnelle pour Adulte de Venoy, sous la présidence de Monsieur BOUCHARDON, Secrétaire Général de la Préfecture représentant Monsieur le Préfet de l'Yonne empêché.

Étaient présents :

- Monsieur BALOUP Jacques, représentant le Président du Conseil Général
- Monsieur COURTOIS Michel, président de la communauté de communes de la région de Charny.
- Monsieur GRANGER Yves, directeur départemental des territoires.
- Monsieur DELESTRE Arnaud, représentant le président de la chambre d'agriculture.
- Monsieur BIAIS Daniel, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
- Monsieur SIMONNET Emmanuel, président des jeunes agriculteurs.
- Monsieur DELAGEAU Jean-Michel, représentant l'association de Yonne Nature l'Environnement.
- Monsieur COUILLAUT Jean-Paul, représentant l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne.

Étaient présents à titre d'experts :

- Monsieur PORTIER Jean-Pierre, président de la SAFER de Bourgogne – comité technique de l'Yonne.
- Madame DELORME Hélène représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne.

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur BOUCHARD Bruno, chef du service Urbanisme, Habitat et Renouvellement urbain de la DDT.
- Monsieur DUMAIRE Bruno, chef de l'unité d'application du droit des sols à la DDT.
- Monsieur EMERY Philippe, chef du pôle urbanisme du service de l'économie agricole de la DDT.
- Madame CHOUX Patricia, pôle urbanisme du service de l'économie agricole de la DDT.

Étaient excusés :

- Monsieur POISSON Gérard, représentant l'association des maires ruraux de l'Yonne.
- Monsieur DEPUYDT Claude, représentant l'association des maires de l'Yonne.
- Madame la porte parole de la confédération paysanne.
- Monsieur le président de la coordination rurale.
- Monsieur le représentant des propriétaires agricoles.
- Monsieur le représentant de la chambre départementale des notaires.

Quorum : le quorum est atteint.

## **Ordre du jour :**

1. Pour information : procès verbal de la réunion du 28 juillet 2011 (approuvé)
2. Dossiers
  - a) Application du droit des sols :
    - Permis de Construire pour un parc photovoltaïque sur la commune d'Irancy
    - Présentation de la synthèse relative aux permis de construire déposés dans le département de l'Yonne pour des projets de photovoltaïque
    - Certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'un poulailler de 1200 m<sup>2</sup> sur la commune de Pacy-sur-Armançon
  - b) Documents d'urbanisme :
    - pas de dossier à soumettre à la CDCEA du mois d'août

Monsieur le Secrétaire Général remercie les membres présents et ouvre la réunion à 9 heures.

Les membres de la CDCEA font état des difficultés qu'ils ont à se rendre au siège de la DDT pour consulter les fonds de dossier 'papier' et demandent à ce que la pratique menée jusque là soit reprise, à savoir téléchargement électronique des fonds (et pas d'un simple résumé de présentation) depuis le site de la préfecture.

M. GRANGER confirme que les documents qui seront mis à disposition sur le site collaboratif de l'Etat dans l'Yonne (SIT) pour les commissions suivantes seront à nouveau de nature à permettre une totale compréhension des dossiers en regard de l'objet de la commission.

Monsieur le Secrétaire Général informe la commission que Monsieur le Préfet a accepté le principe d'un point d'introduction sur la suite réservée aux dossiers présentés.

Parmi les dossiers présentés en CDCEA de l'Yonne, 4 ont fait l'objet d'une décision de l'Etat :

<b>Date CDCEA</b>	<b>Dossier</b>	<b>Avis CDCEA</b>	<b>Décision Etat</b>
23 juin 2011	PC MASSANGIS	défavorable	favorable
23 juin 2011	PLU BEON	favorable sous réserve	favorable
28 juillet 2011	PC GUILLON	défavorable	favorable
28 juillet 2011	CC BELLECHAUME	défavorable	défavorable

Monsieur le Secrétaire Général fait remarquer, en matière de centrales solaires au sol, que :

- une décision positive de l'Etat n'implique pas systématiquement que les porteurs de projets les mettront en œuvre ; les évolutions des conditions tarifaires entrent évidemment dans leurs critères de choix,
- l'avis de la CDCEA constitue un élément important dans un objectif de gestion économe des sols et participe à la décision de l'Etat intégrant le cadre du Schéma Régional Air Climat Energie (SRACE). Que la décision de l'Etat diverge parfois de cet avis ne dévalorise donc aucunement la commission.

Et rappelle que c'est par volonté de transparence que Monsieur le Préfet a souhaité présenter à la commission les 3 projets de centrales de Massangis, Guillon et Irancy. Ces présentations, en effet, n'étaient pas imposées par la loi car les dépôts des demandes sont antérieurs à la date de d'application de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) en la matière. Dans le même esprit, une synthèse de l'ensemble des dossiers en cours d'instruction sera présentée au cours de la présente séance.

S'en suit un débat sur la 'valeur des terres agricoles' où il apparaît que pour les trois quarts du département, ce critère ne serait pas judicieux. L'Yonne présente peu de terres de très bonne qualité et il ne faudrait pas que ce soit un motif pour que le département accueille massivement des projets très consommateurs de terre. Il faut y affecter préférentiellement les friches industrielles, les terrains militaires, ... L'intérêt de favoriser une offre de foncier non agricole est mis en avant.

Monsieur PORTIER rappelle que, bien souvent, les « anciennes » carrières étaient des « anciennes » terres agricoles.

Monsieur le Secrétaire Général affirme la nécessité qu'une vision transversale des projets soit disponible avec une fréquence à déterminer et, qu'en matière de potentiel des terres, il faut une base objective qui serve de référentiel dans chaque projet. par exemple, le rendement moyen pour la petite région agricole de situation.

Monsieur SIMONNET demande à ce que qu'un état sur la consommation des terres soit produit à partir des données issues des décisions favorables de l'Etat en distinguant la destination : cadre d'une activité agricole, énergie, autres ... Il serait utile de connaître annuellement la réalité de réalisation pour les projets examinés en commission.

Monsieur GRANGER répond favorablement et ajoute que l'instance départementale qui traite de la gestion économe des sols (commission différente de la CDCEA) est chargée de la mise en place de l'observatoire prévu par la LMAP, d'établir des doctrines pour la CDCEA (notamment en matière de solaire au sol) et aura à analyser les résultats du recensement agricole 2010. Il insiste sur le caractère de ressource non renouvelable du foncier agricole.

## **I – PROCES VERBAL DE LA CDCEA du 28 juillet 2011**

Monsieur le Secrétaire Général souhaite que, nonobstant les dispositions du règlement intérieur (article 10) tel qu'approuvé en séance du 28 juillet dernier (article 10 - approbation du projet de procès verbal acquise sans réponse ou remarque des membres sous 5 jours après l'envoi électronique), des amendements de pure forme – et qui ne modifient en rien les avis rendus sur les dossiers – puissent encore être retenus en séance suivante.

Aucune observation n'ayant été formulée tant lors de sa réception par voie électronique qu'en séance ce jour, le procès verbal de la séance du 28 juillet 2011 déjà tacitement approuvé, n'est pas amendé.

## **II – DOSSIERS**

Lors des débats en séance, le premier point de l'ordre du jour, à savoir le permis de construire pour un parc photovoltaïque sur la commune d'Irancy, a été présenté mais Monsieur le Secrétaire Général a proposé aux membres, qui l'ont accepté, de passer, avant vote, à la présentation de la synthèse relative aux permis de construire déposés dans le département de l'Yonne pour des projets de photovoltaïque. Cette synthèse sera reconduite en préalable à l'étude des dossiers lors des commissions à venir.

### **2.1 – Présentation de la synthèse relative aux permis de construire déposés dans le département de l'Yonne pour des projets de photovoltaïque**

Monsieur DUMAIRE présente le document « Synthèse des projets de centrales photovoltaïques au sol » annexé au présent procès verbal.

Monsieur EMERY rappelle les termes réglementaires concernant le caractère obligatoire ou sur auto saisine du passage des dossiers en CDCEA.

Monsieur le Secrétaire Général fait remarquer que tous les projets ne concernent pas systématiquement des terres agricoles (Vault-De-Lugny par exemple).

Monsieur GRANGER ajoute que ces centrales présentent non seulement l'intérêt du « solaire » mais aussi un retour financier conséquent pour les collectivités.

Monsieur COULLAULT estime qu'il faut prendre garde à ne pas se cantonner dans des considérations exclusivement financières.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle que la CDCEA a justement été prévue par la LMAP pour aborder l'ensemble des aspects de la consommation des espaces agricoles et que cette synthèse a pour but d'en éclairer les membres. Les projets de Vermenton et Vault-De-Lugny seront présentés pour information en commissions ultérieures.

Monsieur COURTOIS, membre de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), rapproche le « solaire au sol » des éoliennes en faisant remarquer que ces dernières consomment beaucoup moins de surface à production énergétique comparable. Quant à l'impact sur le paysage, il lui paraît similaire.

Monsieur GRANGER ajoute que le Schéma Régional Air Climat Energie prévoit de 250 à 300 mâts dans l'Yonne.

Monsieur BALOUP demande s'il n'y aurait pas lieu de se fixer un nombre de méga watts maximum au delà duquel plus aucun projet ne serait accordé.

Monsieur le Secrétaire Général informe que les nouvelles modalités de traitement de telles demandes correspondent sensiblement à cela et qu'une des principales difficultés consiste à positionner correctement « le curseur ». Il faut aussi veiller à ce que le principe du « premier présenté, premier servi » s'impose mais que des critères qualitatifs soient respectés.

S'en suivent des débats sur

- le modèle économique des centrales solaires au sol,
- la problématique de répartition entre diffus et massif,
- la recherche ou non d'un éventuel équilibre entre éolien et solaire,
- la technique de raccordement au réseau électrique (en souterrain).

## 2.2 – Permis de construire pour un parc photovoltaïque sur la commune d'Irancy

Monsieur DUMAIRE présente le document « IRANCY – Projet de centrale photovoltaïque au sol » annexé au présent procès verbal.

Les débats ont lieu pendant et à l'issue de la présentation.

Monsieur le Secrétaire Général renouvelle la nécessité de mettre systématiquement les rendements des terres présentés en perspective avec un référentiel pertinent.

Monsieur DELESTRE fait remarquer que la présence d'animaux dans l'enceinte de ce projet est prévue alors que cela apparaissait comme rédhibitoire dans d'autres projets pourtant semblables, pour des raisons de sécurité (dégâts et intrusions).

Monsieur le Secrétaire Général précise que la décision de l'Etat ne peut pas être associée d'une condition d'exploitation telle qu'un entretien par pâturage.

Après interventions diverses, il est proposé un vote sur ce projet :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
<b>Résultat du vote :</b>	2	2	5

Compte tenu :

- a) des termes du règlement intérieur qui précise en son article 9 que « Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix »,
- b) que le président a voté favorablement au projet,

**La CDCEA émet donc un avis favorable à la majorité au projet présenté.**

### **2.3 – Certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'un poulailler de 1200 m<sup>2</sup> sur la commune de Pacy-sur-Armançon**

Monsieur DUMAIRE présente le document « PACY-SUR-ARMANÇON – Projet de poulailler » annexé au présent procès verbal.

Après interventions diverses, il est proposé un vote sur ce projet :

	<b>Avis favorables</b>	<b>Avis défavorables</b>	<b>Abstentions</b>
<b>Résultat du vote :</b>	7	0	2

**La CDCEA émet donc un avis favorable à la majorité au projet présenté.**

-----  
La séance est levée à 10 heures 45.  
-----

**La prochaine CDCEA aura lieu le jeudi 22 septembre à 9 heures au CFPPA de VENOY.**

Le Président,

**signé**

**Patrick BOUCHARDON**

Annexes :

- ❑ Synthèse des projets de centrales photovoltaïques au sol
  - diaporama de présentation
- ❑ IRANCY – Projet de centrale photovoltaïque au sol
  - diaporama de présentation
- ❑ PACY-SUR-ARMANÇON – Projet de poulailler
  - diaporama de présentation